

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel



L'autorisation du représentant légal ne concerne que les élèves mineurs. Les lycéens majeurs doivent fournir un RIB à leur nom et la copie de leur pièce d'identité (voir au dos).

Autorisation du représentant légal Année scolaire 2026-2027

Je soussigné (e)

Représentant légal :

(Nom, prénom) : _____

L'élève mineur :

(Nom, prénom) : _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée **LP Tom MOREL ANNECY** en classe de _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté MENE2319040A du 11 août déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Mon compte bancaire en tant que **représentant légal** (voir au dos du document partie ① les pièces à fournir)
- Mon compte bancaire en tant que **représentant légal** (voir au dos du document partie ① les pièces à fournir)
*** mais l'élève devient majeur en cours d'année le ___ / ___ / _____. Je m'engage à fournir son RIB au moment de sa majorité.**
- Le compte bancaire de **l'élève** (Nom, prénom) _____ en tant que bénéficiaire direct de l'aide (voir au dos du document partie ② les pièces à fournir)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du lycéen ainsi que de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) _____ sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouveau lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal

Lycéen mineur	
①	
Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	<p>Justificatifs à fournir avec l'autorisation du représentant légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RIB du compte bancaire du représentant légal - Pièce d'identité du représentant légal titulaire du compte bancaire - Pièce d'identité du lycéen professionnel - Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance de l'enfant mineur ou décision de tutelle ...)
②	
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	<p>Justificatifs à fournir avec l'autorisation du représentant légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RIB du compte bancaire du lycéen - Pièce d'identité du lycéen professionnel - Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance de l'enfant mineur ou décision de tutelle ...)

Lycéen majeur	
Allocation versée sur le compte du lycéen majeur	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du lycéen professionnel - RIB du compte bancaire